

Rapport de mission

Avril
2022
2023
Mai





écominéro
Recyclons pour
bâtir durable

Partie 1.

Le contexte de la création d'Ecominéro

Qui sommes-nous ?

Dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), le régime de la responsabilité élargie du producteur (REP) est étendu aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).

Le but est de permettre à tout détenteur de déchets, particulier ou professionnel, de se défaire gratuitement de ses déchets triés issus de travaux de construction, rénovation ou démolition, pour faciliter leur réemploi, recyclage ou valorisation. Cette volonté d'une économie plus circulaire dans le secteur de la construction, permettant à tout détenteur de déchets inertes de disposer d'une solution de proximité dans la gestion de ses déchets, dans le but d'assurer une valorisation, est dans l'ADN des industriels des produits de construction minéraux (béton prêt à l'emploi, produits en béton préfabriqué, granulats, ciment, pierres

de construction, enrobés, tuiles et briques en terre cuite) que nous représentons. Leur règle d'or est l'utilisation du bon matériau, au bon endroit, pour le bon usage afin de fournir des matériaux locaux - naturels ou recyclés - en boucles courtes dans le but de limiter les transports et les émissions de CO₂. Les déchets inertes du bâtiment issus des matériaux minéraux bénéficient ainsi, depuis plus de 25 ans, d'une filière de reprise et de traitement qui permet d'afficher un taux de valorisation matière de 76 %.

Fort de cette expertise reconnue, Ecominéro mobilise l'ensemble de cet écosystème industriel et territorial avec pour ambition d'atteindre un taux de valorisation matière de 90 % d'ici 2028. Il s'agit de répondre pleinement aux objectifs de la réglementation et de permettre une amélioration de la qualité du recyclage des matériaux.

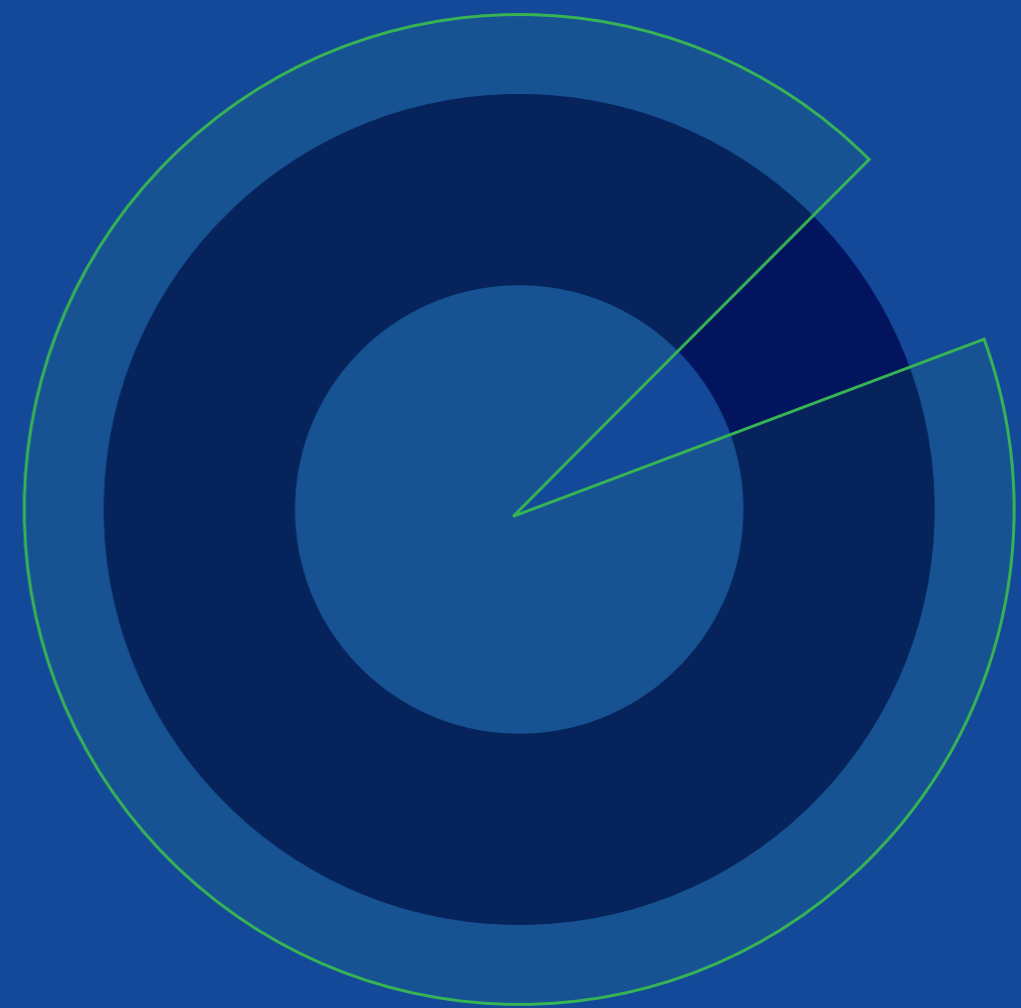


“ Assurer la valorisation des produits et matériaux de construction est dans l'ADN des industriels qui composent la filière minérale. ”

François Demeure dit Latte,
Directeur général d'Ecominéro

Objectif

Valoriser **90 %**
des déchets inertes
d'ici 2028 pour préserver
les ressources
naturelles.



1 Ecominéro, créé pour et par les acteurs de la filière minérale

Pour répondre aux enjeux de la mise en œuvre de la REP produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB), plus de vingt entreprises de toutes tailles - des industries de béton prêt à l'emploi ou produits en béton préfabriqué, de granulats, de ciment, de pierres de construction, d'enrobés, de tuiles et briques -, ainsi que cinq syndicats professionnels se sont associés afin de créer un éco-organisme, Ecominéro, dans le but qu'il

prenne en charge les produits et matériaux de construction minéraux de tous les metteurs sur le marché qui le souhaiteront.

En mars 2023, neuf nouvelles entreprises, familiales et implantées dans les territoires, ont rejoint l'actionnariat d'Ecominéro. Les entreprises rejoignent Ecominéro soit directement, soit au travers d'un groupement d'intérêt économique (GIE).



Ecominéro est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la mise en place de la REP PMCB. Ecominéro est une société à but non lucratif et d'intérêt général.

Les syndicats professionnels fondateurs



34 entreprises actionnaires

- › A2C MATÉRIAUX
- › ALKERN
- › AUBERT GRANULATS
- › BASALTES
- › BOUYER LEROUX
- › BRIQUETERIES DU NORD
- › CARRIÈRES DU BOULONNAIS
- › CARRIÈRES CHOUVET
- › CELTYS
- › CEMEX
- › COLAS
- › EDILIANS
- › EIFFAGE
- › EQIOM
- › FABEMI
- › GAGNERAUD PÈRE ET FILS
- › GIRARD ET FOSSEZ ET CIE
- › HEIDELBERG MATERIALS
- › KP1
- › LAFARGE
- › PERIN ET CIE
- › PIGEON ENTREPRISES
- › PLATTARD SAS
- › P.P.L.
- › RECTOR LESAGE
- › SAMOG
- › SEAC
- › SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE CLÉRÉ ET DE TRAVAUX PUBLICS
- › SOPRAGGLO - PRODUITS BÉTON
- › STB MATÉRIAUX
- › TERREAL
- › VICAT
- › VINCI CONSTRUCTION
- › WIENERBERGER



Les fondateurs et actionnaires d'Ecominéro sont représentatifs de l'ensemble de la filière « minérale » des matériaux de construction.

Une société à mission native

Ecominéro s'est constitué, dès sa création, en société à mission dotée d'une raison d'être et des objectifs statutaires en découlant.

Lors des travaux préparatoires à la création de la société Ecominéro, les premiers actionnaires ont souhaité que ce soit une société à mission. La volonté, très forte, d'adopter ce statut a très vite semblé « naturelle » et a été partagée par l'ensemble des actionnaires et fondateurs.

“ La qualité de société à mission traduit la volonté des actionnaires d'Ecominéro d'adopter une attitude proactive et volontariste afin d'accompagner le développement de l'économie circulaire des acteurs de la filière construction pour bâtir responsable et durable. ”



Être une société à mission nous engage formellement à déployer les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Dans un contexte de nécessaire accélération des transitions pour bâtir durable, il est essentiel de favoriser le développement de l'économie circulaire et de contribuer à la préservation des ressources naturelles. La spécificité d'Ecominéro est de se concentrer sur son domaine d'expertise, à savoir la gestion des déchets inertes du

bâtiment, qui présente un potentiel de reprise et traitement d'environ 30 millions de tonnes par an. C'est grâce à un réseau industriel et un maillage territorial uniques en France qu'Ecominéro offre les solutions d'économie circulaire les plus matures au service des entreprises et artisans du bâtiment.

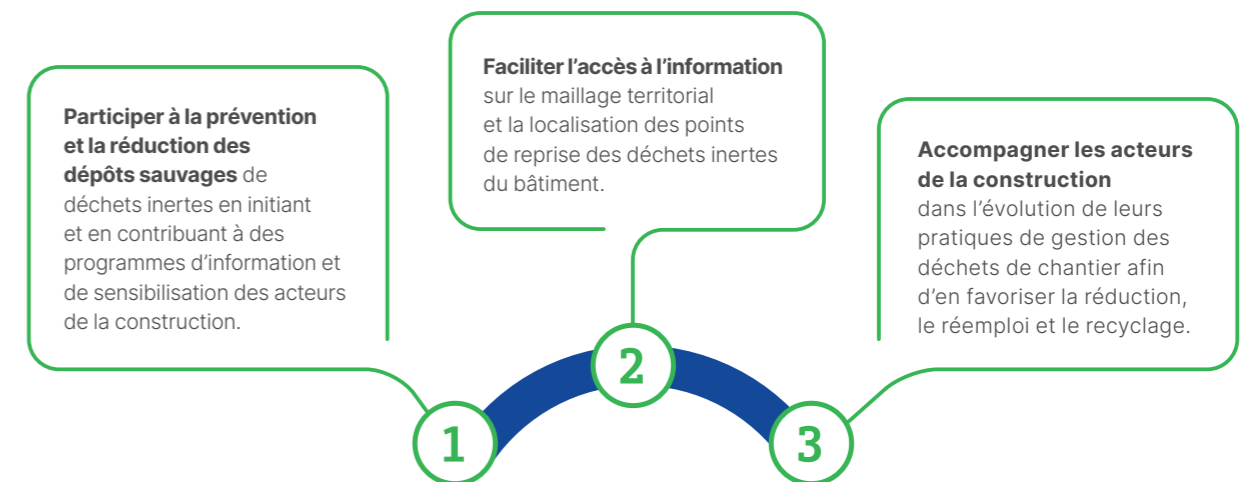
► **Michel André**
Président d'Ecominéro, DG CEMEX Matériaux Europe de l'Ouest et Président CEMEX France

La raison d'être et les objectifs statutaires

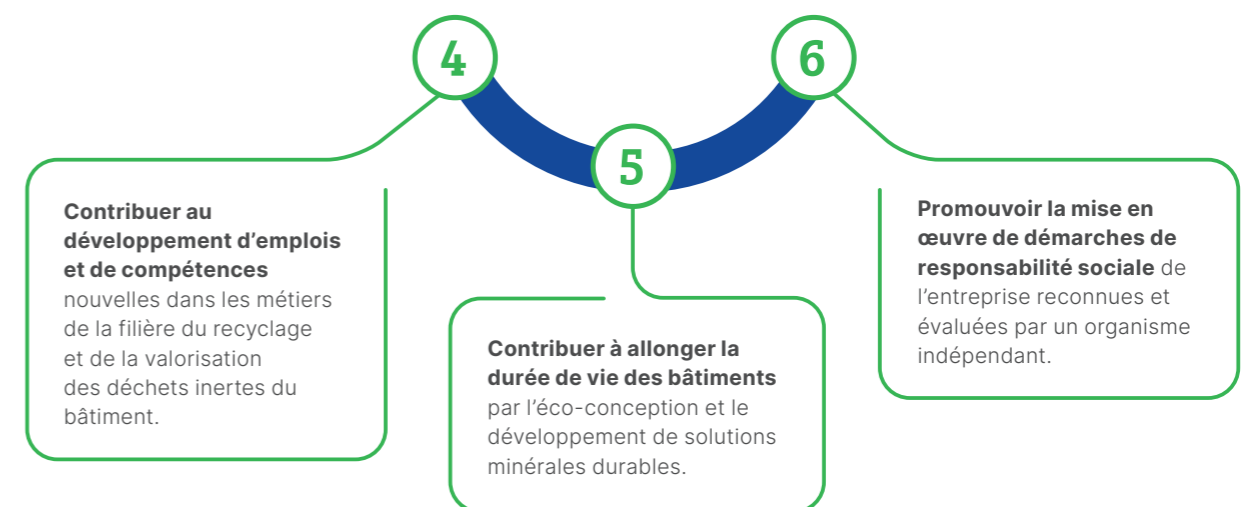
Un groupe de travail, représentant les membres fondateurs et des parties prenantes externes, ont alors formulé la raison d'être d'Ecominéro et les objectifs, au nombre de six, qui en découlent :

La raison d'être

« Favoriser le développement de l'économie circulaire et contribuer à la préservation des ressources naturelles en mobilisant et en accompagnant les acteurs économiques dans la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets inertes du secteur du bâtiment. »



Six objectifs sociaux et environnementaux



Le calendrier d'Ecominéro

Janvier 2022

- › Entrée en vigueur de la REP PMCB et publication de son décret d'application



Mars 2022

- › Création d'Ecominéro, société à mission chargée de porter un projet d'éco-organisme



Mai 2022

- › Nomination du directeur général et du directeur technique, innovation et relations institutionnelles



Juin 2022

- › Publication du cahier des charges d'agrément de la REP PMCB au Journal officiel



Juillet 2022

- › Dépôt de notre demande d'agrément auprès des ministères en charge de l'instruction



Septembre 2022

- › Nomination de quatre directives (communication, clients, opérations, administrative et financière)



Octobre 2022

- › Publication de l'agrément d'Ecominéro au Journal officiel
- › Ouverture des adhésions à Ecominéro pour les producteurs



Décembre 2022

- › Dépôt du dossier d'agrément de l'organisme coordonnateur (OCA) Bâtiment
- › Adhésion des producteurs, distributeurs et importateurs à Ecominéro avant le 1^{er} janvier 2023
- › Le conseil d'administration d'Ecominéro désigne son référent mission



Janvier 2023

- › Démarrage opérationnel de la filière REP PMCB
- › Lancement des travaux « revue critique » de la raison d'être d'Ecominéro

Mars 2023

- › Accord du conseil d'administration pour travailler à une reformulation de la raison d'être



Mai 2023

- › Déploiement des services de reprise. Plus de 1500 entreprises ont adhéré à Ecominéro (80 % des numéros SYDEREP pour les inertes) et plus de 800 points de reprise ont rejoint le réseau Ecominéro comme points d'apport volontaire.



Juin 2023

- › Publication du 1^{er} rapport de mission



Septembre 2023

- › AGE pour valider la reformulation de la raison d'être et des objectifs statutaires, et séminaire interne « société à mission » avec l'ensemble des collaborateurs.





écominéro
Recyclons pour
bâtir durable

Partie 2. Reformuler notre raison d'être pour porter notre singularité

Une revue critique, gage de robustesse

Fort de cet engagement initial, porteur de sens, Ecominéro a souhaité procéder à une revue critique de ses objectifs, challenger et consolider le travail effectué par un regard extérieur. Pour cette phase, nous avons été accompagnés par un cabinet extérieur.

L'objectif de la revue critique était principalement de **tester la robustesse et la pertinence des formulations** retenues lors du dépôt des statuts.



La méthodologie retenue

Pour mener ce travail, et après une première étape d'analyse documentaire, Ecominéro a souhaité associer différentes parties prenantes (internes et externes). Dans ce cadre, **une série d'entretiens a été réalisée.**



› **Michel André**
Président d'Ecominéro
et DG CEMEX Matériaux
Europe de l'Ouest



› **Nathalie Boyer**
Déléguée générale ORÉE



› **François Demeure dit Latte**
Directeur général Ecominéro



› **Xavier Janin**
PDG Groupe Alkern



› **Stéphanie Lequeux**
Responsable du pôle
marketing Ecominéro



› **Louis Natter**
Directeur développement
durable, RSE et affaires
publiques CEMEX



› **Sarah Rachi**
Directrice RSE UNICEM



› **Fabienne Van Assche**
Responsable de l'excellence
opérationnelle Ecominéro

› **Huit personnes** ont été interrogées, selon le même guide d'entretien (semi-dirigé).
Il ressort de ces entretiens que la singularité de la raison d'être d'Ecominéro est questionnée.

Les enseignements à retenir

Ce travail a permis de qualifier les éléments suivants :

1

La formulation actuelle apparaît pour certains interviewés comme trop scolaire, manquant d'un supplément d'âme, n'exprimant que peu les valeurs spécifiques ou les éléments de différenciation d'Ecominéro.

2

Concernant les objectifs tels que formulés actuellement : ils sont jugés **redondants** et n'inscrivant qu'insuffisamment l'entreprise dans le temps long.

3

Enfin, **certains sujets apparaissent non couverts** par les formulations actuelles : contribution à l'innovation au sein de la filière, mobilisation pour accroître le recours aux matériaux recyclés et engagement au service d'une transition écologique (biodiversité, eau, climat, etc.).

4

Les termes devront par ailleurs être **intelligibles par tous** : les adhérents (ceux qui produisent et commercialisent les produits et matériaux), les artisans et les entreprises de bâtiment (qui sont les bénéficiaires du service), les opérateurs de déchets (qui vont collecter les déchets inertes « au nom » d'Ecominéro) et l'ensemble des acteurs de la filière (maîtres d'ouvrage, collectivités, acteurs ou entreprises de l'économie sociale et solidaire, etc.).

5

Il est exprimé le souhait d'intégrer à la future formulation des notions évoquant la **vision prospective** qu'Ecominéro souhaite porter, son ambition.

En l'état, la raison d'être apparaît insuffisamment différenciante, voire redondante par rapport à l'objet social d'Ecominéro et aux attendus du cahier des charges de la REP.

Se pose alors la question de la valeur ajoutée de la raison d'être.

Une ambition : donner plus de corps et de consistance à notre statut d'entreprise à mission

En résumé, les travaux menés questionnent le fait qu'Ecominéro pourrait davantage prendre sa part à la construction de nouveaux imaginaires entourant la filière, plus frugaux et plus circulaires.

À la suite d'un atelier avec les membres du comité de direction d'Ecominéro, qui avait pour objectifs de partager les constats issus des entretiens, d'échanger sur la pertinence des formulations retenues lors du dépôt des statuts et d'identifier les thématiques qui pourraient constituer une additionnalité par

rapport à l'objet social d'Ecominéro, il a été décidé de proposer au conseil d'administration de s'engager dans un travail de reformulation de sa raison d'être et de ses objectifs statutaires.

Un séminaire dédié à la reformulation est organisé fin juin 2023.



Les étapes du projet

16 mars 2023

Accord du conseil d'administration pour travailler à une reformulation de la raison d'être



9 juin 2023

Séminaire de reformulation



14 juin 2023

Publication du 1^{er} rapport de mission d'Ecominéro



19 septembre 2023

AGE pour valider la reformulation de la raison d'être et des objectifs statutaires, et séminaire interne avec l'ensemble des collaborateurs Ecominéro.



Fin 2023
début 2024

Constitution et installation du comité de mission





écominéro
Recyclons pour
bâti durable

Partie 3.

Les premiers résultats sur les objectifs énoncés avant la reformulation

Au vu de la volonté de retravailler la formulation de la raison d'être pour qu'elle soit à la fois plus ambitieuse et plus spécifique à Ecominéro, l'éco-organisme n'a pas décliné les objectifs statutaires en objectifs opérationnels ou en actions avec indicateurs.

Cependant, un état des lieux dresse les actions et les premiers résultats liés à chacun des objectifs définis initialement.



Objectif

Participer à la prévention et à la réduction des dépôts sauvages de déchets inertes en initiant et en contribuant à des programmes d'information et de sensibilisation des acteurs

Action/résultat

En 2022, Ecominéro a participé à de **nombreux salons** professionnels afin de sensibiliser les entreprises et les artisans du bâtiment aux objectifs de la REP, et notamment à la lutte contre les dépôts sauvages :

- › Journées professionnelles CAPEB
- › Congrès FFB Les 24 heures du bâtiment
- › Batimat
- › SIM
- › Solutions Bas-Carbone

› Ecominéro a organisé une cinquantaine de **webinaires** pour faire de la pédagogie sur la mise en place de la REP.

› Des dizaines de **réunions d'information** avec les acteurs de la filière et les représentants des fédérations (FFB et CAPEB notamment) ont été organisées.

› Ce type d'opérations est reconduit tout au long de l'année 2023 : la pédagogie autour de la REP PMCB reste une priorité.

Objectif



Accompagner les acteurs de la construction dans l'évolution de leurs pratiques de gestion des déchets de chantier afin de favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage.

Objectif



Faciliter l'accès à l'information sur le maillage territorial et la localisation des points de reprise des déchets inertes du bâtiment.

Action/résultat

- Des **standards de collectes séparées** ont été établis à destination des détenteurs de déchets.
- Ecominéro a élaboré un **plan d'action en faveur du réemploi**. Le Comité des parties prenantes d'Ecominéro doit émettre un avis sur celui-ci à l'été 2023.

Action/résultat

- Depuis avril 2023, une **cartographie des points de reprise** affiliés au réseau Ecominéro est disponible en ligne sur le site www.ecominero.fr.
- Cette information est relayée auprès des organisations professionnelles et dans les médias professionnels grâce à un **plan média** (second semestre 2023).
- Le maillage territorial sera un axe fort de la communication auprès des détenteurs de déchets sur toute l'année 2023 (salons professionnels).

Objectif



Contribuer au développement d'emplois et de compétences nouvelles dans les métiers de la filière recyclage et valorisation des déchets du bâtiment.



Objectif



Contribuer à allonger la durée de vie des bâtiments par l'éco-conception et le développement de solutions minérales durables.



Action/résultat

- Les déchets inertes, par leurs propriétés physiques et mécaniques, disposent d'un fort potentiel de recyclabilité.
- Plus les déchets sont triés en amont, sur le chantier, plus leur recyclage est facilité et possible.
- La formation aux gestes de tri sera essentielle pour atteindre l'objectif commun de recycler et valoriser 90 % des déchets inertes d'ici 2028.
- Des actions de sensibilisation auprès des détenteurs de déchets sont programmées à partir du second semestre 2023, notamment avec les fédérations FFB et CAPEB, et via l'OCA Bâtiment.

Action/résultat

- En 2023, Ecominéro mène une étude sur les critères de performance environnementale des produits et matériaux de construction, afin de définir des lignes directrices en termes d'éco-conception qui s'appliqueront à compter de 2024.
- L'objectif est de faciliter à terme la déconstruction des ouvrages pour un meilleur réemploi, recyclage ou valorisation des produits et déchets issus des chantiers du bâtiment.

Une société en fort développement qui veut impliquer chaque collaborateur

Ecominéro est une jeune société en pleine croissance. Le plan de recrutement d'Ecominéro fait passer l'organisation de un salarié en avril 2022 à une quarantaine fin 2023. Le processus d'intégration de ces nombreux talents comprend une sensibilisation aux valeurs de l'entreprise et au choix d'Ecominéro d'être une société à mission (lors du recrutement, durant les le livret d'accueil, lors des points d'équipe, etc.).

En effet, la concrétisation de l'entreprise en société à mission ne se fera pas sans ses forces vives, ses équipes. Chaque décision prise, à tous les niveaux de l'organisation, doit être alignée avec les objectifs statutaires définis.

C'est donc le sujet de tous dans l'entreprise.


À la suite de la reformulation de la raison d'être et des objectifs, un séminaire interne avec l'ensemble des collaborateurs est prévu. Ce séminaire aura notamment pour objectifs de :

- › Présenter la nouvelle rédaction de la raison d'être
- › Informer sur le cheminement réalisé pour y parvenir et les prochaines étapes
- › Définir les actions internes pour faire vivre la raison d'être
- › Proposer un calendrier pour la mise en œuvre de ces actions



Contactez-nous

 contact@ecominero.fr

 0 805 037 700 (service et appel gratuits)

Suivez-nous

